



UN NOUVEAU DEPART ?



avril 2015

Le premier CHSCT-M de la mandature issue des dernières élections s'est tenu le 17 mars 2015 sous la présidence de la nouvelle Directrice des Ressources Humaines, Madame Isabelle Braun-Lemaire.

A l'ordre du jour, figuraient les points suivants :

- ▶ approbation du règlement intérieur du CHSCT-M
- ▶ désignation du secrétaire du CHSCT-M
- ▶ présentation du rapport d'activité 2013 du pôle ergonomie
- ▶ bilan du Plan Ministériel Santé, Sécurité et conditions de travail (PSST) 2012-2014 et perspectives 2015-2018
- ▶ point sur la formation

En préalable, les fédérations ont lu une déclaration commune (ci-joint) soulignant la dégradation constante des conditions de vie au travail des agents du seul fait des choix et des orientations politiques conduits depuis plus de 10 ans.

Solidaires Finances a ensuite appuyé ces propos liminaires en dénonçant l'absence de volonté réelle de l'Administration sur ce dossier et de véritable implication des Directions tant au niveau central que local (voir déclaration jointe), et a précisé qu'il y avait urgence à passer de la parole aux actes.

Approbation du règlement intérieur

Solidaires Finances a rappelé qu'en 2012 elle s'était abstenue lors de l'examen du projet de RI type, notamment du fait de la rédaction de l'article 12 concernant le rôle du secrétaire des CHSCT. Cet article mentionnait en effet que « le secrétaire contribue au bon fonctionnement de l'instance et assure un rôle d'impulsion et de suivi des décisions du comité ». Selon les textes, dans la Fonction Publique, il est simplement associé à l'élaboration de l'ordre du jour et il contresigne le procès-verbal. L'expérience a démontré que dans certains départements, cette rédaction avait conduit à des dérives, le secrétaire se considérant parfois comme le représentant de l'ensemble des organisations syndicales et l'unique relais entre celles-ci et l'Administration.

De plus, l'engagement avait été pris de mettre à jour la circulaire ministérielle relative au fonctionnement des CHSCT notamment en intégrant les résultats de la concertation à venir sur les nouveaux droits des représentants des personnels consacrés par le décret Fonction Publique du 27 octobre 2014 et les éléments contenus dans une circulaire Fonction Publique sur l'articulation entre CT et CHSCT dont la publication est attendue en 2015.

L'Administration a donc reporté ce point de l'ordre du jour dans l'attente de la mise à jour de la circulaire, tout en précisant que le RI adopté en 2012 continuait à s'appliquer.

Paris le, 17 mars 2015

Depuis plus de 10 ans, les orientations politiques ont conduit à une dégradation constante des conditions de vie au travail des agents de nos ministères : programmes de suppressions massives d'emplois, contraintes budgétaires accrues, restructurations incessantes.

Les « démarches » ou « plans stratégiques » mis en place dans les différentes directions des ministères économiques et financiers, la Revue des missions et la nouvelle Réorganisation Territoriale de l'Etat programmés ne font qu'amplifier le processus déjà engagé.

Aucune catégorie de personnel n'est aujourd'hui épargnée, comme en attestent les derniers résultats de l'observatoire interne, tout comme les divers rapports des acteurs de prévention.

En 2011, vos prédécesseurs ont reconnu la gravité de la situation et, pour partie, la responsabilité de l'Administration. Depuis lors, les discours ont tous été très volontaristes en matière de prévention des risques professionnels.

Bercy sortait enfin du déni, mais, pour autant, à aucun moment les Ministres successifs n'ont remis en cause les politiques de suppressions d'emplois, les dérives managériales, la culture d'objectifs et de résultats.

En 2012, les évolutions législatives et réglementaires sur le fonctionnement des CHS-CT auraient dû conduire l'Administration à dépasser les simples déclarations d'intention et à prendre de véritables engagements afin de rendre concrète l'amélioration tant attendue des conditions de vie au travail des agents.

Force est de constater qu'il n'en a rien été. Aucune volonté politique forte ne s'est manifestée. Aucun moyen supplémentaire n'a été alloué.

Année après année, les rapports des acteurs-préventeurs (Médecine de Prévention, ISST, etc.) soulignent la dégradation des conditions de travail : augmentation sans précédent des non-conformités réglementaires des bâtiments des MEF (risque incendie et électrique), augmentation du taux d'accidents du travail, expression de souffrance au travail par les agents à un niveau inacceptable et une organisation du travail pathogène.

La conduite des négociations concernant la déclinaison de l'accord Fonction Publique sur la prévention des Risques Psycho-Sociaux illustre parfaitement l'absence de réelle ambition politique en la matière, comme vous venez encore de le démontrer lors du GT commun CHSCT-M - CTM du 13 mars 2015, ce qui a conduit, une fois de plus, l'ensemble des fédérations à quitter la séance.

Nos Fédérations ont le net sentiment que l'objectif se résume à l'obtention de signatures au bas d'un accord majoritaire vide de mesures concrètes. Et ce, alors que nous vous avons fait connaître par écrit nos propositions de manière détaillée !

Pour les Fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT, **il y a urgence à passer de la parole aux actes**. Il y appartient au Ministère de démontrer que dans ce domaine, nous ne sommes plus dans l'affichage et la communication mais bien dans la prise en compte de réalités très dégradées dans les services qui nécessitent des mesures concrètes à mettre en place au bénéfice des agents.

L'absence totale de prise en compte des attentes et des revendications des personnels contribue à exacerber les mécontentements. D'ores et déjà, les agents de la DGDDI ont décidé de se mobiliser le 24 mars, et d'autres actions sont à venir.



Paris, le 17 mars 2015

Madame la Présidente,

Lors du groupe de travail du 13 mars 2015, nous vous avons souhaité la bienvenue parmi nous, au sein d'une instance où tous, de part et d'autre de la table, ont su travailler en réelle concertation et en bonne intelligence, avec l'objectif partagé de construire une politique ministérielle en matière de santé et de sécurité au travail au bénéfice de l'ensemble des agents, au-delà des simples déclarations d'intention.

Las, depuis quelques temps, nous avons le net sentiment qu'au niveau ministériel, le dialogue social est de plus en plus considéré comme une contrainte. Ainsi pour Solidaires Finances, l'année 2014, au prétexte des élections professionnelles, a été une année blanche du fait de l'Administration.

Celle-ci ne reconnaît pas les prérogatives du CHSCT et entrave son fonctionnement, pourtant seule instance compétente en matière de santé et sécurité au travail. Nous citerons deux exemples afin d'illustrer notre propos :

- En 2010, le CHSM avait arrêté et financé le principe d'une étude sur les modalités de retour au travail suite à des problèmes de santé. Si les résultats de cette étude ont bien été présentés lors d'une séance en juillet 2012, le suivi des préconisations a été confié à la cellule « Discrimination », sans, qu'à aucun moment, les fédérations n'aient été associées aux discussions.
- Le cadre de négociations imposé sur le projet d'accord RPS ne reconnaît comme instance de référence que le CTM. Or, l'analyse du travail relève bien du CHSCT et inclut nécessairement les questions d'organisation du travail (cf. chapitre « compétences en raison des matières », circulaire DGAFP du 9 août 2011).

D'autant que nous nous situons dans un contexte général particulièrement dégradé, constat qui ressort de l'ensemble des rapports des acteurs préventeurs, ainsi que de l'observatoire interne.

Comment peut-on afficher une ambition en matière d'amélioration des conditions de travail, lorsque les plans de suppressions massifs d'emplois se poursuivent, que l'on connaît une régression sans précédent des plans de qualifications et que la revue des missions et l'évolution de l'organisation territoriale de l'Etat génère l'anxiété ?

Aujourd'hui, Solidaires Finances vous le dit solennellement, la santé et la sécurité au travail ne se négocient pas.

Solidaires Finances, par ses propositions, déjà portées au sein de ce comité et/ou adressées par écrit, mettra tout en œuvre pour que le CHSCT-M retrouve l'ensemble de ses prérogatives et puisse travailler sans contraintes, ce qui suppose une réelle volonté d'avancer sur ce dossier et surtout une véritable implication des Directions, tant au niveau central que local.

Les agents attendent des actes concrets.



Désignation du secrétaire du CHSCT-M

Comme défini préalablement avec les autres fédérations syndicales, un vote à main levée confirme la désignation dans ce rôle de **Léna LAINÉ**, représentante de **Solidaires Finances**, à l'unanimité des représentants du personnel.

En quelques mots, elle a assuré qu'elle veillerait à l'élaboration de l'ordre du jour en concertation avec les autres fédérations, qu'elle cosignerait le PV, qu'elle serait vigilante concernant la préparation et le suivi des travaux du CHSCT - M mais qu'en aucun cas elle ne serait la courroie de transmission de l'Administration.

Présentation du rapport d'activité 2013 du Pole ergonomie et point semestriel

A l'issue de la présentation de l'ergonome, Thibault ERZERPA, la qualité du rapport, bien que présenté tardivement, est saluée. Ce rapport porte sur 41 saisines donnant lieu pour une part à un traitement sur 2014.

Solidaires Finances met notamment en exergue les moyens du pôle ergonomie qui, en 2013, était composé de 4 ergonomes.

En 2015, le recrutement du 4ème ergonome doit être une priorité pour l'administration, afin de répondre rapidement aux demandes d'intervention en ergonomie, dont 14 % des saisines reçues en 2013 restent en attente, 7 % sont classées sans suite et 79 % ont été prises en charge.

Ces moyens sont indispensables pour permettre l'apport de l'analyse sur l'organisation du travail réel (psychodynamique), le plus en amont possible des projets, en particulier dans le cadre des restructurations continues en matière d'immobilier, de mise en place de nouveaux outils, notamment informatiques (CHORUS, SIRHIUS, ...) ou de réformes organisationnelles.

Il appartient, dans ces scénarii, aux administrations directionnelles de veiller à mettre en œuvre un certain nombre d'exigences rappelées par une note du SG des MEF et d'appliquer les recommandations prescrites par le pôle ergonomie de manière systématique, afin d'adapter le travail à l'homme et prévenir ainsi les risques psychosociaux.

Solidaires Finances a proposé que l'accent soit mis sur la formation des membres des CHSCT afin d'appréhender de manière plus concrète, au travers des jours dus aux élus, l'amélioration de leurs connaissances et de leur permettre de les mettre à profit, notamment dans le cadre des enquêtes diligentées en application de l'article 55 du décret susvisé. **Solidaires Finances** reviendra sur ce sujet au point 5 de l'ordre du jour. Par ailleurs, la demande de cofinancement de 15 000 € d'une intervention en ergonomie à la DDFIP 90 à la Trésorerie de Belfort est validée.

La Présidente souligne l'importance du recrutement d'une personne au sein du Pôle Ergonomie, indique que des retours d'expérience peuvent être envisagés et qu'il doit être clair que les études ergonomiques ne sont pas des expertises au sens du Décret 82-453.

Bilan ministériel Santé, Sécurité et Conditions de travail 2012 -2014 et perspectives 2015 - 2018

En préambule, la Présidente a pris acte de l'impasse à laquelle ont abouti les discussions sur la déclinaison de l'accord Fonction Publique sur la prévention des RPS et de l'impossibilité d'arriver à la signature d'un accord majoritaire.

Solidaires Finances a tenu à rappeler que l'Administration portait seule l'entière responsabilité de cet échec, en poursuivant les politiques de suppressions massives d'emplois, en réduisant de façon drastique le volume des promotions internes, et en refusant d'allouer les moyens humains et budgétaires indispensables à l'élaboration d'un « accord ambitieux ».

La présidente a donc proposé la tenue d'un groupe de travail le 29 mai prochain sur le plan Santé, Sécurité et Conditions de Travail (PSSCT) afin que le sujet soit traité lors du CHSCT-M de juillet 2015.

Sur la méthode, **Solidaires Finances** a demandé que soient intégrés la place et rôle des CHSCT, le droit d'expression des agents (observatoire interne, contribution de Solidaires), le rôle et la place de l'encadrement et les moyens accordés aux acteurs de prévention. **Solidaires Finances** souhaite reprendre à son compte les indicateurs du tableau de veille sociale ministérielle et sa généralisation à l'ensemble des directions. Il réitère son attachement à l'élaboration d'un plan ministériel pluriannuel SSCT intégrant les aspects positifs de l'accord Fonction Publique.

Bilan de formation des membres de CHSCT et perspectives pour le nouveau mandat



Suite à la présentation de la fiche sur ce sujet, **Solidaires Finances** souligne son désaccord sur le volume de jours de formation, en regard des droits non attribués lors du mandat précédent. Ceux-ci s'élevaient à 8 jours et non 5.

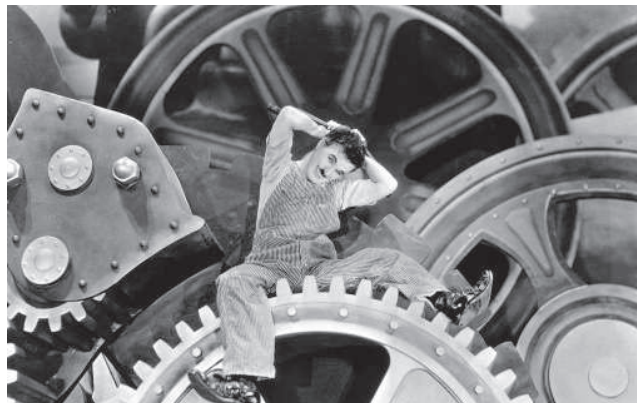
Par ailleurs la question de la prise en charge d'une partie de cette formation par les organisations syndicales devra être rapidement abordée en particulier sur la question financière.

S'agissant des modalités de mise en œuvre de ces droits, **Solidaires Finances** souhaite faire évoluer le contenu de la formation des bénéficiaires, du fait notamment du faible nombre de nouveaux élus, afin d'accroître les connaissances des membres des CHSCT.

Nous soulignons que cette formation doit aussi permettre aux élus d'appréhender plus aisément les bases en matières d'ergonomie, de troubles musculo-squelettiques (TMS) et de risques psychosociaux (RPS), en complément d'un socle d'attributions et de fonctionnement des CHSCT.

Calendrier des prochaines réunions :

CHSCT- M : 28 mai et 5 juillet 2015
Groupes de travail : 13 mai , 29 mai et 15 juin.



N'hésitez pas à contacter l'équipe fédérale du CHSCT Ministériel

- **Léna Lainé** - Solidaires Finances publiques : **01 44 64 64 32**
- **Christophe Bedeaux** - Solidaires-Douanes : **03 81 68 01 67**
- **Jean Capdepuy** - Solidaires Finances publiques : **06 30 53 39 99**
- **Jean Jacques HUET** - Solidaires Industrie et Développement Durable : **02 32 23 45 70**